

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 février 2014

## FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1754)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 398 (Rect)

présenté par

Mme Neuville, Mme Coutelle, M. Sirugue, Mme Olivier, M. Germain, Mme Romagnan,  
Mme Lacuey, Mme Bouziane, Mme Untermaier, Mme Gueugneau et Mme Crozon

**ARTICLE 12**

Compléter l'alinéa 9 par les mots :

« en luttant contre les stéréotypes de genre ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement a pour objectif de compléter l'article L. 6111-3 du Code du travail concernant le droit à l'orientation en ajoutant la lutte contre la répartition sexuée des métiers et les stéréotypes de genre qui impactent fortement les parcours professionnels des femmes. En effet, cette sexualisation des métiers est en partie responsable des inégalités salariales tout au long de la vie mais aussi des inégalités entre les femmes et les hommes à la retraite.